



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 21 MARS 2023 - N° 2023/30B

L'an deux mille vingt-trois, le 21 mars 2023, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 2^{ème} session extraordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 13 mars 2023

Date affichage : 22 mars 2023

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 19 Votants : 19 Pour : 19

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Gaëtan BUREAU, Didier MOUCHEBOEUF, Claude NEREAU, Marie BERNARD, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Christophe METREAU, Marc LIONARD et Nathalie CHATEFAU

Etaient excusés : Claire RAMBEAU-LEGER et Ludovic GIRARD

Secrétaire de séance : Christophe METREAU

OBJET : Dossier Abattoir – Validation des travaux de pré-traitement des eaux usées et validation des demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil départemental de la Charente-Maritime

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune doit procéder à des travaux de mise en conformité suite aux différentes exigences du syndicat des eaux de la Charente-Maritime (EAU17) mais également afin de répondre aux nouvelles normes écologiques liées à l'eau et son traitement. Ces travaux consistent au pré-traitement des eaux usées arrivant de l'abattoir vers la station d'épuration.

Monsieur Le Maire précise que la commune peut bénéficier d'un soutien financier du Conseil départemental de la Charente-Maritime pour ces travaux de mise en conformité.

Monsieur Le Maire demande aux membres présents de valider les travaux de pré-traitement des eaux usées arrivant de l'abattoir vers la station d'épuration et de valider la sollicitation de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil départemental de la Charente-Maritime en vue de l'obtention d'une subvention.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE VALIDER** les travaux de pré-traitement des eaux usées arrivant de l'abattoir vers la station d'épuration,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à solliciter l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Conseil départemental de la Charente-Maritime pour un soutien financier de leur part dans le cadre des travaux de pré-traitement des eaux usées de l'abattoir vers la station d'épuration,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

